

CONDITIONS GENERALES D'ACHATS - MdM- BE

Le **Fournisseur** accepte les présentes conditions générales d'achat qui prévalent sur les conditions de vente du **Fournisseur**, sauf dérogation formelle et expresse de **Médecins du Monde**. S'il n'y a pas identité absolue entre les présentes conditions générales et d'éventuelles conditions particulières d'achat de **Médecins du Monde**, il est expressément stipulé que les clauses particulières prévalent sur celles des conditions générales qui leur seraient contraires.

1. COMMANDES

Les commandes engageant **Médecins du Monde** sont émises au moyen de bons de commande sur support papier et sont soumises aux présentes conditions générales d'achat. L'émission par le **Fournisseur** d'un accusé de réception assorti de réserves, dans un délai maximum de cinq (5) jours ouvrés suivant la date d'envoi de la commande, ouvre à **Médecins du Monde** la faculté d'annuler la commande sans indemnité pour le **Fournisseur**. La non émission d'un accusé de réception dans le délai imparti vaut accusé de réception sans réserve : le **Fournisseur** reconnaît avoir obtenu de **Médecins du Monde** toutes les indications qui lui sont nécessaires pour la parfaite exécution de la commande. Il accepte ainsi les termes de la commande, des présentes conditions générales d'achat, des spécifications concernant les marchandises commandées et du prix de la commande. Le **Fournisseur** certifie et garantit qu'il accepte et exécute la commande sans violation d'une obligation contractuelle quelconque à laquelle il aurait souscrit par ailleurs et qu'il se conforme strictement à toutes les lois et réglementations applicables.

2. PRIX

Sauf stipulation contraire, les prix indiqués sur la commande sont fermes, définitifs, non révisables et nets de tous droits et taxes.

Ils comprennent l'assurance, le transport jusqu'au lieu de livraison prévu, le déchargement et les emballages nécessaires à la bonne conservation des marchandises pendant leur transport puis pendant leur stockage.

Les emballages ne peuvent être consignés à **Médecins du Monde** sans son accord préalable écrit.

3. QUALITE - SOUS-TRAITANCE - HYGIENE ET SECURITE

La commande ne peut être sous-traitée à un tiers, même partiellement, qu'après l'accord écrit préalable de **Médecins du Monde**.

Le **Fournisseur** garantit la régularité de la situation de ses sous-traitants, au regard de la législation en matière de droit du travail, notamment des articles L 324-9 et suivants du Code du travail relatif au travail dissimulé.

Le **Fournisseur** s'engage à respecter et à faire respecter toutes les prescriptions légales et réglementaires, notamment en matière d'hygiène et de sécurité, en vigueur chez **Médecins du Monde** que cette dernière lui aura préalablement remis à l'exécution de la commande.

4. LIVRAISONS

La date, l'adresse et les conditions particulières de livraison figurent sur le bon de commande. Toute livraison d'une marchandise par le **Fournisseur** doit donner lieu à la signature par **Médecins du Monde** du bon de livraison. Tous les achats sont effectués rendus droits acquittés aux lieux de livraison indiqués, le **Fournisseur** assumant seul, vis-à-vis de **Médecins du Monde**, la responsabilité de la bonne exécution de la commande. En cas de litige, il appartient au **Fournisseur** d'apporter la preuve que la livraison a bien été effectuée conformément aux conditions de la commande. Toute livraison doit être faite aux heures d'ouverture de l'organisation réceptionnaire soit 8h00- 12h00 – 14h00-18h00. Le bordereau de livraison à entête du **Fournisseur** devra rappeler le numéro de commande, la désignation de la marchandise livrée dans les mêmes termes que ceux du bon de commande comportant, s'il y a lieu, la composition par caisse ou autre conditionnement ainsi que les poids bruts et nets. Les quantités sont celles définies par la commande. **Médecins du Monde** se réserve le droit de retourner au **Fournisseur**, à ses frais, les livraisons anticipées ou excédentaires et de réclamer les quantités manquantes aux conditions de la commande. **Médecins du Monde** ne pourra être tenu responsable de tout retard de paiement entraîné par :

- un bordereau de livraison non remis, insuffisamment renseigné ou illisible ;
- des factures ne précisant pas le numéro de commande ;
- des factures adressées en d'autres lieux que la Comptabilité Fournisseurs indiquée sur la commande.

Sauf stipulation contraire, les marchandises voyagent aux seuls risques et périls du **Fournisseur** jusqu'à leur destination.

Si la commande n'est pas exécutée, livrée, acceptée et réceptionnée dans les conditions fixées, **Médecins du Monde** se réserve le droit d'annuler tout ou partie de la commande et de passer commande à un tiers aux frais et risques du **Fournisseur** défaillant et ce sur simple avis recommandé, sans préjudice de tous autres dommages et intérêts à la charge du **Fournisseur**. Aucune livraison ne doit précéder le terme fixé dans la commande sans accord

préalable de **Médecins du Monde**. Dans tous les cas, la facturation ne pourra intervenir avant la date de livraison initialement prévue. En cas de retard de livraison supérieur à une (1) semaine et imputable au **Fournisseur**, une pénalité, calculée par semaine supplémentaire de retard (toute semaine commencée étant due) et d'un montant de 2% du montant H.T. de la commande peut être réclamée par **Médecins du Monde**. Par ailleurs **Médecins du Monde** se réserve le droit d'annuler, sans indemnité de quelque nature que ce soit au profit du **Fournisseur**, la partie de la commande non livrée correspondante, ou toute la commande.

5. ACCEPTION/RETOURS

Toute marchandise ne sera considérée acceptée qu'après vérification matérielle de conformité, aux clauses et spécifications de la commande et/ou aux normes en vigueur. Le contrôle effectué chez le **Fournisseur** par une administration ou tout autre organisme ne peut, en aucun cas, constituer dérogation à la présente clause. Les marchandises de qualité non conforme à la commande pourront être refusées dans les trente jours suivant la livraison. Les marchandises refusées devront être enlevées dans un délai de huit jours à dater de la lettre d'avis adressée au **Fournisseur**. Passé ce délai, **Médecins du Monde** se réserve le droit, aux frais et risques du **Fournisseur**, soit de lui retourner les marchandises, soit de les entreposer. Il sera demandé au **Fournisseur** soit le remplacement des marchandises, soit leur remboursement.

6. GARANTIE

Les marchandises fournies au titre des commandes sont garanties contre tous défauts et contre tous vices pendant une période de 12 mois à compter de la date de signature figurant au bon de livraison. Le cas échéant, les marchandises défectueuses sont retournées au **Fournisseur** pour réparation par lui, à ses frais exclusifs, tous les frais de transport et d'assurance étant à sa charge. Cette garantie couvre le remplacement des marchandises défectueuses, les coûts de livraison, ainsi que tout dommage matériel ou immatériel pouvant résulter d'un éventuel préjudice subi par **Médecins du Monde**. En tout état de cause, le **Fournisseur** garantit les marchandises dans les conditions des articles 1641 et suivants du Code civil.

7. FACTURES

En cas de pluralité de commandes, chaque bon de commande fait l'objet d'une facture distincte. La facturation ne peut être émise qu'une fois la marchandise livrée. Les factures doivent être envoyées à **Médecins du Monde** Service Comptabilité Fournisseurs à l'adresse mentionnée sur la commande, par courrier postal, en triple exemplaire, dans les cinq jours suivant la livraison et rappeler obligatoirement le numéro de commande, la désignation et le nombre d'articles, les date et référence du bordereau de livraison, le prix détaillé et le taux de TVA applicable. Si **Médecins du Monde** en fait le demande, le fournisseur s'engage à établir la facture en langue anglaise. Toute facture non conforme aux conditions énoncées sera retournée au **Fournisseur**. Aucun acompte n'est versé à la commande.

8. PAIEMENT

Tous les paiements au **Fournisseur** sont effectués sous réserve de conformité des marchandises et des factures aux spécifications et clauses de la commande. Sauf conditions particulières stipulées sur le bon de commande ou dispositions légales contraires, les paiements sont effectués par virement bancaire ou effet de commerce à 90 jours fin de mois suivant la réception de la facture.

9. PROPRIETE INTELECTUELLE - CONFIDENTIALITE

Le **Fournisseur** est seul responsable et prend entièrement à sa charge toute question relative à la propriété intellectuelle de marchandises livrées. Tous droits de propriété intellectuelle de quelque nature que ce soit qui sont soit la conséquence d'informations communiquées par **Médecins du Monde** au **Fournisseur**, soit le résultat de travaux effectués par le **Fournisseur** au titre de la commande, sont la propriété exclusive de **Médecins du Monde** qui peut le protéger par un titre de propriété intellectuelle et/ou industrielle, ce que le **Fournisseur** accepte formellement. En conséquence, le **Fournisseur** s'engage à ne fournir à des tiers, de quelque manière que ce soit, en Belgique ou à l'étranger, aucun renseignement ou information relatifs aux droits ci-dessus. Sur demande de **Médecins du Monde**, le **Fournisseur** s'engage à restituer, dans le délai requis, et notamment en fin de contrat, tout dossier ou document qui lui aurait été communiqué par **Médecins du Monde**.

10. TRANSFERT DE RISQUE ET DE PROPRIETE

Le transfert de propriété et le transfert de risque s'effectuent à la livraison au lieu indiqué sur le bon de commande et se matérialisent par la signature par **Médecins du Monde** du bon de livraison joint à la commande. Le **Fournisseur** accepte de renoncer à toute réserve de propriété à son profit. Toute clause contraire figurant dans les conditions générales de vente ou sur d'autres documents du **Fournisseur** est considérée comme nulle et sans effet.

11. RESILIATION – ANNULATION – DENONCIATION

En cas de manquement du **Fournisseur** à l'une quelconque de ses obligations contractuelles ou lorsqu'il apparaît qu'il n'est pas en mesure d'exécuter ses engagements, ou qu'il a pris un tel retard que la livraison dans les délais contractuels est manifestement compromise, **Médecins du Monde** a la faculté, à sa seule discrétion, de prononcer la résiliation voire d'annuler tout ou partie de la commande de plein droit, sans aucune formalité judiciaire et sans indemnité à sa charge. La résiliation interviendra par lettre recommandée avec accusé de réception cinq (5) jours ouvrés après une mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception, adressée au **Fournisseur**, d'avoir à satisfaire ses obligations, demeurées sans effet. Cette résiliation ou nullité ne fait pas obstacle à l'application de pénalités de retard, à l'exercice par **Médecins du Monde** de ses droits à dommages et intérêts, à sa réclamation en réparation de la totalité des préjudices subis par elle et notamment, les suppléments de dépenses résultant de la nécessité de s'adresser à un autre fournisseur et les retards en résultant. **Médecins du Monde** peut, avant commencement d'exécution, dénoncer la commande en tout ou partie.

12. FORCE MAJEURE

Il ne pourra être fait grief à **Médecins du Monde** de ne pas accepter les livraisons prévues en cas de survenance, au lieu de livraison convenu, d'un cas de force majeure, d'un conflit social ou tout autre événement indépendant de la volonté de l'association.

Médecins du Monde s'efforcera de prévenir le **Fournisseur** de la survenance de l'un de ces événements.

13. PUBLICITE

En aucun cas, et sous aucune forme, les commandes ne peuvent donner lieu à une publicité directe ou indirecte de la part du **Fournisseur**.

14. ETHIQUE ET INTEGRITE

Le **Fournisseur** a pris connaissance des principes de **Médecins du Monde** en matière d'intégrité : le Code de Conduite, la lutte envers la corruption, les conflits d'intérêt et les comportements abusifs (la Politique de Prévention et de Lutte contre l'Exploitation Sexuelles et les Abus : PSEA, et la Politique de Protection de l'Enfant : PPE) et les procédures de détection et de gestion des plaintes. Le **Fournisseur** s'engage à respecter ces principes pour garantir l'intégrité, la protection et la sécurité des personnes engagées dans la relation commerciale. Dans ce cadre, **Médecins du Monde** se réserve le droit de visite des bureaux, entrepôts, sites de production du **Fournisseur**. Ces visites seront documentées et les informations pourront être communiquées à notre / nos bailleur(s) de fonds.

15. SCREENING

Afin de respecter ses engagements avec ses bailleurs de fonds, **Médecins du Monde** se réserve le droit de vérifier si le **Fournisseur** identifié pour une future relation commerciale ne figure pas sur une des listes d'entité impliqué dans des activités illicites (terrorisme, blanchiment d'argent, corruption, etc.).

16. ENVIRONNEMENT

Médecins du Monde et le **Fournisseur** conviennent de respecter strictement les contraintes liées à la protection de l'environnement et à la gestion des déchets, dans le total respect des lois & décrets du pays pour la préservation de l'environnement et du développement durable. Notamment sur les aspects de protection des ressources en eau et de la biodiversité, de la gestion des déchets et du recyclage, de l'utilisation maîtrisée des énergies fossiles et des produits chimiques. Liste non exhaustive et sujette aux réglementations spécifiques à chaque pays.

17. CONTESTATION

Toute contestation sera réglée initialement à l'amiable. En cas de conflits relatif à l'interprétation ou à l'exécution des commandes, ils seront tranchés définitivement par les Tribunaux compétents.

18. LOI APPLICABLE

Toutes commandes de **Médecins du Monde** sont soumises aux Tribunaux compétents.

Vie privée – Confidentialité et Sécurité – DPO

privacy@medecinsdumonde.be

Privacy - Vertrouwelijkheid en Veiligheid - DPO

privacy@medecinsdumonde.be